

DE00009.03-2024

République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à M RADIX), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à M SANDRIN), Laurent BUISSON (pouvoir à G PINET),

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 12 février 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

